

## Séance du lundi 07 mars 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Denis MOSSAZ, Maire.

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

**Absents excusés :** FILLOD Claude (pouvoir à Laurent CARREZ)

**Secrétaire de Séance :** Benoît BILLET

### Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022 est approuvé en début de séance.

### Ajout de points à l'ordre du jour

Le conseil municipal autorise l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Point 6 : Proposition d'achat de terrain rue du Crêt
- Point 7 : Proposition d'achat de terrain secteur La Croix du Chêne
- Point 8 : Tour du Valromey Organisation / sollicitation pour une arrivée d'étape sur la commune le 16 juillet 2022 + participation financière
- Point 9 : Conflit en Ukraine (collecte / aide financière)

### 1 - Approbation du compte de gestion 2021 du receveur municipal

Le conseil municipal se prononce sur les comptes de gestion tenu par le receveur municipal. Le compte arrêté est conforme au compte administratif du maire.

*Vote à l'unanimité*

### 2 – Approbation du compte administratif 2021

Le maire, intéressé au débat concernant le présentation de son compte administratif, quitte la séance et laisse la présidence à Mme Pascale BOSSON, première adjointe.

Pour l'année 2021, le compte administratif se présente comme suit :

<b>2021</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	Restes à Réaliser
Dépenses	1 788 056,08	2 320 806,55	<b>4 108 862,63</b>	1 258 771,37
Recettes	2 840 271,83	2 251 680,34	<b>5 091 952,17</b>	162 454,97
Résultat annuel	1 052 215,75	- 69 126,21	<b>983 089,54</b>	- 1 096 316,40
<i>Report antérieur</i>	368 858,16	573 140,36	<b>941 998,52</b>	
<b>Résultat</b>	<b>1 421 073,91</b>	<b>504 014,15</b>	<b>1 925 088,06</b>	- 592 302,25

*Vote à l'unanimité*

### **3 – Affectation du résultat 2021 :**

Le maire reprend la présidence de la séance et propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Pour mémoire, les résultats d'un exercice sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des sections, mais aussi des « restes à réaliser » en investissement.

Le maire propose l'affectation du résultat comme suit :

<b>Compte 1068</b> pour couvrir à minima le besoin de financement	<b>592 302.25</b>
<b>R002</b> (excédent reporté en Fonctionnement)	<b>828 771.66</b>
<b>R001</b> (Résultat d'investissement reporté)	<b>504 014.15</b>

*Vote à l'unanimité*

### **4 – Vote des taux des impôts locaux**

Pour rappel : la conséquence de la réforme de la Taxe d'Habitation intervenue en 2021 fait que la perte de recettes qui résulte de cette réforme est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Pour permettre l'encaissement des sommes transférées la commune doit réintégrer dans son taux de TFB le taux départementale correspondant à ce transfert.;

La commission des finances n'a pas proposé d'augmentation des taux communaux pour 2022 ;, il est donc proposé au conseil municipal de voter les taux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 21.81 % (soit taux antérieur de 7.84 % + part départementale transférée de 13.97 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 20.32 %

*Vote à l'unanimité*

### **5 –Vote du budget primitif de l'exercice 2022 :**

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit (tel qu'il a été discuté lors des différentes réunions de préparation budgétaire) :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	3 336 399,66 €	2 507 628,00 €
Résultat reporté		828 771,66 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>3 336 399,66 €</b>	<b>3 336 399,66 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	1 725 282,66 €	2 317 584,91€
Restes à réaliser	1 258 771,37 €	162 454,97 €
Résultat reporté	0.00 €	504 014,15 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 984 054,03 €</b>	<b>2 984 054,03 €</b>

*Vote à l'unanimité*

### **6 – Proposition d'achat de terrain pour une régularisation de voirie rue du Crêt**

La commune a été sollicitée suite à un récent document de bornage transmis par Monsieur Pascal OLM I géomètre expert. Il s'avère qu'une partie de la rue du Crêt est située sur un terrain privé.

L'acquisition de la parcelle concernée se ferait au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, prix qui a été accepté par le propriétaire.

Le conseil municipal se prononce pour autoriser la finalisation de cette transaction au prix mentionné ci-dessus.

*Vote à l'unanimité*

## **7 – Proposition d'achat de terrain sur le secteur de la Croix du Chêne**

La commune a été sollicitée par l'UDAF concernant l'inventaire des terrains d'une personne majeure protégée. Il s'avère qu'une partie de voirie située sur le secteur de La Croix du Chêne empiète sur une parcelle appartenant ce propriétaire.

Il conviendrait de finaliser cette acquisition conformément à ce qui était prévu dans le projet d'acte établi par Maître Patrice MANDRAN lors des opérations de rétrocession de voirie du lotissement.

Le maire rappelle au conseil municipal que ce projet d'acte prévoyait une rétrocession à l'euro symbolique. L'UDAF a été informée du montant de cette rétrocession et attend une délibération du conseil municipal afin de pouvoir la soumettre au juge des tutelles pour approbation.

Le conseil municipal se prononce pour autoriser la finalisation de cette transaction au prix mentionné ci-dessus.

*Vote à l'unanimité*

## **8 – Tour du Valromey 2022 : sollicitation pour une arrivée d'étape le 16 juillet prochain**

La commune a été sollicitée par l'association «Tour Valromey Organisation » en vue d'accueillir l'arrivée de l'étape n° 4 le samedi 16 juillet 2022. L'assemblée prend connaissance des caractéristiques de cette courses en termes d'organisation, de renommée et également en termes de coût financier.

Il est proposé de répondre favorablement pour une arrivée sur le secteur du stade d'Injoux et il est proposé au conseil municipal d'accorder une participation financière à l'organisateur à hauteur de 5 000 €.

*Vote à l'unanimité*

## **9 – Conflit en Ukraine : collecte et/ou aide financière**

L'assemblée prend connaissance du partenariat entre l'AMF (Association des Maires de France) et les services de la Protection Civile en vue d'organiser des collectes de dons matériels et financiers au profit des Ukrainiens déplacés dans le cadre du conflit qui sévit actuellement.

Concernant les dons de matériels et produits divers, le conseil municipal est favorable à l'organisation d'une collecte en mairie.

L'assemblée est ensuite invitée à se prononcer sur un don financier.

Après que chacun se soit exprimé, il est proposé dans un premier temps, de se prononcer sur un accord de principe pour réserver une somme de 2 000 € qui servirait à acheter du matériel en fonction des besoins qui nous seront communiqués.

*Vote à l'unanimité*

## **10 – Compte-rendu des délégations du maire**

Mr le maire rend compte des devis signés depuis la dernière séance.

*Le conseil municipal prend acte.*

La séance est levée à 20h15.

Le Maire



D.MOSSAZ